

DEMANDE DE TOURNAGE PROFESSIONNEL DE FILMS SUR UN SITE PROVINCIAL

Partie 1

Manitoba



RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR:

COMPAGNIE DE PRODUCTION: (le "demandeur")

ADRESSE POSTALE PERMANENTE:

TITRE DE TRAVAIL DE LA PRODUCTION:

PERSONNE-RESSOURCE PRINCIPALE: POSTE:

No DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE: No DE TÉLÉPHONE AU BUREAU:

ADRESSE ÉLECTRONIQUE: No DE TÉLÉCOPIEUR:

AVIS SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE:

La collecte de renseignements personnels est nécessaire pour traiter votre demande d'utilisation des lieux indiqués pour l'événement décrit dans votre demande de réservation. Vos renseignements personnels sont recueillis en vertu de l'alinéa 36(1)b) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* car ils sont indispensables et ont directement trait à la prestation d'un service existant de Sport, Culture et Patrimoine Manitoba. La collecte des renseignements personnels est limitée à la quantité minimale nécessaire pour traiter votre demande de réservation, et les renseignements personnels fournis ne seront ni utilisés ni divulgués à d'autres fins, sauf si la LAIPVP l'autorise.

Vos renseignements personnels sont protégés en vertu des dispositions sur la protection des renseignements personnels de cette loi. Si vous avez des questions au sujet de la collecte de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée au Sport, Culture et Patrimoine Manitoba, 213, avenue Notre Dame, bureau 300, Winnipeg (Manitoba) R3B 1N3, téléphone: 204 945-6470, courriel: arts.branch@gov.mb.ca

RENSEIGNEMENTS SUR LA PRODUCTION DE FILM:

LIEU DEMANDÉ: (soyez précis)

DATES DEMANDÉES:

	PRÉPRODUCTION / PRÉPARATION	IMAGES PREMIÈRE ÉQUIPE	FIN DU TOURNAGE / DÉMONTAGE DU DÉCOR
Date de début:	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Heure:	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de jours:	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de personnes:	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

SYNOPSIS DE L'HISTOIRE:

Veuillez faire parvenir votre demande remplie et signée à:

Gestionnaire provincial de liaison du film
Sport, Culture et Patrimoine Manitoba
213, avenue Notre Dame, 6^e étage, Winnipeg (Manitoba) R3B 1N3
Téléphone: 204 945-0156 Télécopieur : 204 948-2739
Adresse électronique: rob.kennedy@gov.mb.ca

DEMANDE DE TOURNAGE PROFESSIONNEL DE FILMS SUR UN SITE PROVINCIAL **Partie 2**

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR (additionnels)

DESCRIPTION DU FILM :

- Long métrage pour télédiffusion ou sortie en salle?
- Court métrage?
- Documentaire?
- Série télévisée humoristique ou dramatique?
- Émission spéciale pour la télévision?
- Publicité?
- Autre (veuillez préciser)

DESCRIPTION DES SCÈNES :

(veuillez décrire brièvement les scènes qui devraient être filmées sur les lieux)

DEMANDES SPÉCIALES : (veuillez fournir une brève description - si plus de détails sont nécessaires, veuillez fournir une feuille additionnelle)

- Demandes de stationnement et configuration proposée des structures temporaires ou des véhicules de service?
- Cascades?
- Effets spéciaux (effets pyrotechniques, atmosphériques, d'eau)?
- Accessoires en forme d'armes ou d'armes à feu?
- Véhicules de figuration?
- Événements avec des bruits importants ou avec un contrôle nécessaire du son?
- Substances artificielles sur des terres publiques?
- Utilisations de plantes non indigènes?
- Utilisation d'espèces animales sauvages ou non indigènes?

Fournir un certificat d'assurance d'un montant de deux, cinq ou dix millions de dollars par événement, en fonction de l'étendue du projet et de l'évaluation des risques, tel que déterminé par le Manitoba. L'assurance doit comprendre une couverture pour les lieux et les opérations, les opérations terminées, la responsabilité contractuelle globale, les dommages corporels subis par des tiers, les dommages matériels et l'assurance automobile des non-proprétaires. La Province du Manitoba doit être nommée comme assuré additionnel.

Sur demande et en fonction de l'étendue du tournage proposé, le Manitoba peut demander **des renseignements additionnels précis** afin d'examiner et d'évaluer de manière appropriée la demande, notamment :

- une copie du script
- une copie du calendrier de production
- un aperçu du plan de notification du public
- le nom du délégué à la sécurité et à la santé des travailleurs dans le cadre de la sécurité et de l'hygiène du travail
- les plans des services et des sources électriques
- la couverture de la Commission des accidents du travail du Manitoba